

Procès-verbal de séance

Conseil municipal du 19 mars 2021

Le vendredi 19 mars 2021 à dix-huit heures se sont réunis sous la présidence et la convocation de Monsieur le Maire en date du 12 mars 2021, dans la grande salle de la Mairie, mesdames et messieurs les membres du Conseil municipal de la commune de Guéret sous la présidence de Madame Marie-Françoise FOURNIER, Maire.

Présents : Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Guillaume VIENNOIS, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Erwan GARGADENNEC, Mme Fahousia HOUMADI, M. Christophe MOUTAUD, Mme Sabine ADRIEN, M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, M. Jean-Baptiste CONTARIN, Mme Christine MARRACHELLI, M. François VALLES, M. Thierry BAILLET, Mme Bernadette AUPETIT, Mme Françoise OTT, Mme Véronique VADIC, M. Damien MONTEIL, M. Jonathan WEINBERG, Mme Zelinda SCHALLER, M. Chaarani MROIVILI, M. Patrick DUBOIS, Mme Mary-Line COINDAT, M. Benoît LASCOUX, Mme Delphine BONNIN-GERMAN, M. Michel VERGNIER, M. Gilles BRUNATI, Mme Martiale ROBERT, Mme Sylvie BOURDIER, M. Thierry DELAITRE

Dépôts de pouvoir : M. Henri LECLERE donne procuration à M. Christophe MOUTAUD, Mme Christelle BRUNET donne procuration à Mme Marie-Françoise FOURNIER, Mme Olivia BOULANGER donne procuration à Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Eric CORREIA donne procuration à Mme Delphine BONNIN-GERMAN

En application de l'article L2121-15 du CGCT, M. CONTARIN est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance du Conseil municipal n'appelant pas d'observation est adopté à l'unanimité.

Finances

1. Communauté d'Agglomération du Grand Guéret : Avis concernant la proposition d'augmentation des taux de fiscalité directe (TFB, TFNB) et le retrait de confiance au Président

Rapporteur : Marie-Françoise FOURNIER

Lors de la commission des Finances de l'agglomération du Grand Guéret du 10 mars 2021, un premier projet de budget primitif 2021 a été présenté aux élus et a fait ressortir un déséquilibre de la section de fonctionnement d'environ - 3 500 K€, après intégration des subventions d'équilibre pour couverture des déficits des différents budgets annexes (BA), soit 2 449 K€ (solde de la section de fonctionnement) + 1 084 K€ (déficit des BA non comptabilisé concernant notamment le parc animalier 295 K€, Immobilier d'entreprises 398 K€, Eaux pluviales 315 K€).

Lors de cette réunion, deux solutions ont été avancées :

- En premier lieu, il serait envisagé de couvrir une partie de ce déséquilibre en impactant l'excédent antérieur reporté de la section de fonctionnement (résultat de l'exercice budgétaire de l'année 2020 qui s'élève à 2 100 K€), excédent constitué aux fins de faire face aux versements des subventions d'équilibre à comptabiliser lors des ventes à réaliser par le budget annexe des Zones d'Activités (dépense sur budget Gal et recette sur le BA ZA).
- Puis, le delta d'équilibre, après ponction sur l'excédent antérieur, serait comblé de deux façons :
 - Soit par une augmentation des taxes foncières (TFB, TFNB) de 3 voire 4 points représentant un gain 1 000 K€ à 1 300 K€ (mais aussi des hausses de 50 à 90 € pour chaque foyer fiscal) (cf. estimatif annexé).
 - Soit par une baisse des montants des attributions de compensation des communes membres, qui rappelons-le, ont pour fonction première d'assurer la neutralité budgétaire des transferts de charges entre l'AGGLO et ses communes membres.
 - Soit les deux solutions cumulées.

Le schéma qui suit reprend le mécanisme budgétaire précité :

BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET PRINCIPAL :

Section de Fonctionnement

DEPENSES	RECETTES
21 408 K€	18 959 K€

Solde

-2 449 K€

Subv. d'équilibre des BA

-1 084 K€

Déficit

-3 533 K€



Une conférence des Maires a eu lieu le 11 mars 2021 au cours de laquelle des maires ont indiqué vouloir prendre l'attache de leur conseil municipal concernant la proposition d'augmentation des taux de fiscalité directe.

Aussi, il est demandé aux membres du Conseil municipal d'émettre un avis sur cette proposition d'augmentation des taux de fiscalité directe à savoir :

- soit un avis favorable pour une augmentation des taux et auquel cas déterminé le nombre de points d'augmentation ;
- soit un avis défavorable.

Il est également demandé aux membres du Conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à rajouter au présent avis, la question du retrait de la confiance au Président de l'agglomération du Grand Guéret et en cas d'accord de voter son retrait.

Après débat, il est décidé :

- à l'unanimité des votants, d'émettre un avis défavorable pour l'augmentation des taux de fiscalité directe (Mmes COINDAT, BONNIN-GERMAN, Mrs DUBOIS, CORREIA, LASCOUX ne prennent pas part au vote),
- à la majorité des votants, d'autoriser Madame le Maire à rajouter la question du retrait de la confiance au Président de l'Agglomération du Grand Guéret (Mmes COINDAT, BONNIN-GERMAN, ROBERT, Mrs DUBOIS, CORREIA, LASCOUX, VERGNIER votent contre et Mme BOURDIER s'abstient),
- à la majorité des votants, de retirer la confiance au Président de l'Agglomération du Grand Guéret (Mmes COINDAT, BONNIN-GERMAN, Mrs DUBOIS, CORREIA, LASCOUX ne prennent pas part au vote, Mme ROBERT et M. VERGNIER votent contre).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50 et ont signé les membres présents pour extrait conforme ;